

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 16 MAI 2011

Procès-verbal d'une assemblée tenue le 16 mai 2011 à 19 h, en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour soumettre les projets de règlement n° 1270-38, 1270-39 et 1274-10 à une consultation publique quant à leur objet et aux conséquences de leur adoption.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin et Denis Vincent ainsi que la directrice générale M^{me} Manon Bernard.

Est aussi présent :

Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

À 19 h, le maire mentionne que le Conseil a adopté le 18 avril 2011 les projets de règlement n° 1270-38 et 1270-39 et le 2 mai 2011 le projet de règlement n° 1274-10. Il explique ensuite aux personnes présentes la nature de ces projets de règlement.

Projet de règlement n° 1270-38 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation du sol "Habitation de moyenne et forte densités (H-MF)" des lots 1 546 211, 1 546 142, 1 546 145 et d'une partie du lot 1 546 147 situés en front à la rue Valois, par une affectation "Institutionnelle (INS)" ».

L'objet du projet de règlement n° 1270-38 est décrit dans le titre.

Projet de règlement n° 1270-39 intitulé :

« Règlement modifiant le Plan d'urbanisme pour intégrer le Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare et prévoyant une règle d'interprétation relative à sa prédominance ».

L'objet du projet de règlement n° 1270-39 est décrit dans le titre.

Projet de règlement n° 1274-10 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :

- d'établir le coût du permis pour la construction d'une installation septique par système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;
- de modifier les frais exigibles lors d'une demande de permis ou certificat lorsqu'un certificat de localisation est exigé après les travaux ».

L'objet du projet de règlement n° 1274-10 est décrit dans le titre.

Par la suite, le maire invite les personnes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlement à le faire.

Toutes les personnes qui désiraient s'exprimer sur lesdits projets de règlement ayant eu l'occasion de se faire entendre devant les membres du Conseil, l'assemblée est levée à 19 h 15.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier